

#prison-info

La revue de l'exécution des peines et mesures

2/2017



Etablissements d'éducation

4-36

Plate-forme d'échange
37

Justice restaurative
52



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral de la justice OFJ



Folco Galli,
rédacteur de #prison-info

En Suisse, des milliers d'enfants et d'adolescents sont gravement menacés dans leur développement et ont besoin d'une prise en charge pédagogique et thérapeutique intensive en milieu institutionnel. Les affaires spectaculaires impliquant des délinquants mineurs et le coût élevé du traitement spécial dont ils bénéficient ne cessent de faire grand bruit. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité attirer l'attention sur le travail de l'ombre qui est effectué au quotidien. Quelque 180 **établissements d'éducation** reconnus par l'Office fédéral de la justice (OFJ) prennent en charge des enfants et des adolescents en proie à de très graves difficultés familiales afin de les soutenir dans leurs parcours scolaire et leur formation, de les aider à apaiser les tensions avec leur famille et de les empêcher de mal tourner.

La plate-forme Casadata, qui est actuellement en construction, fournira un aperçu complet des différents lieux **où un enfant peut être placé**. Lorsqu'un placement extrafamilial se révèle nécessaire, il est important non seulement de connaître toutes les options envisageables mais aussi de **faire le meilleur choix possible pour l'enfant**. Comme les placements sont ordonnés par divers services et organisés de différentes manières, il existe un risque que le savoir acquis soit perdu. Le projet « Wissenlandschaft Fremdplatzierung » (paysage scientifique placement extrafamilial) a donc été lancé pour permettre l'échange de ces connaissances. La plate-forme créée entend ainsi favoriser le dialogue entre les praticiens et les chercheurs dans le but d'accroître la qualité des placements. Des améliorations peuvent également être apportées aux **auditions des enfants** menées dans le cadre des procédures de placement. Une étude récente recommande notamment de ne pas entendre l'enfant qu'une fois de manière formelle mais de le faire participer tout au long de la procédure et de l'informer systématiquement de toutes les décisions le concernant.

Les nombreux établissements d'éducation existant en Suisse se distinguent notamment par leur mission, leur orientation pédagogique et thérapeutique, leur offre de formation, leur taille et leur degré d'ouverture. La **présentation d'établissements d'éducation** issus des trois régions linguistiques révèle que, aussi divers soient-ils, ils ont tous la même conviction : la réussite de leur travail tient essentiellement au fait que les parents se voient confier la responsabilité de l'évolution de leur enfant et qu'ils participent aux décisions, au même titre que ce dernier. L'exemple d'un projet zurichois novateur montre comment l'on peut garantir, grâce à des offres adaptées, la pérennité des progrès réalisés sur le plan pédagogique après un placement. Le **suivi** des care leavers en est toutefois encore à ses balbutiements en Suisse.

Un regard sur le passé nous amène enfin à nous pencher sur l'**histoire du placement extra-familial**. Il ne s'agit pas ici de porter un jugement péremptoire sur les éducateurs de l'époque mais d'avoir une réflexion critique sur les zones d'ombre qui entourent le placement extrafamilial d'hier et d'aujourd'hui.

Online-Version:



Sommaire

Coup de projecteur : Etablissements d'éducation

Quelque 180 établissements d'éducation reconnus par l'Office fédéral de la justice (OFJ) prennent en charge des enfants et des adolescents en proie à de très graves difficultés familiales afin de les soutenir dans leurs parcours scolaire et leur formation, de les aider à apaiser les tensions avec leur famille et de les empêcher de mal tourner.

- 4 La plate-forme Casadata livre ses premiers résultats
- 8 L'examen des conditions de reconnaissance des établissements d'éducation va être optimisé
- 10 Quand un enfant ne peut plus rester chez lui
- 13 Faire participer l'enfant tout au long de la procédure
- 15 Les parents restent impliqués dans l'éducation de leurs enfants
- 18 Une institution adaptée à chaque enfant
- 22 La continuité relationnelle, pierre angulaire de l'engagement
- 28 Les care leavers ont besoin d'offres adaptées à leurs besoins
- 31 Réfléchir aux zones d'ombre de l'éducation institutionnelle

- 37 Cinq questions à Patrick Cotti

Champ-Dollon

Champ-Dollon, joue, depuis quarante ans, son rôle de punir, de protéger la société d'individus n'en respectant pas les règles, mais aussi de garantir le futur de ces derniers. Cet ultime aspect de l'institution reste méconnu.

- 38 La Prison de Champ-Dollon, Quarante ans d'histoire
- 41 En direct du Parlement
- 42 La primauté de la peine pécuniaire sur la peine privative de liberté maintenue
- 44 Comblent les lacunes dans la délégation de l'exécution des décisions pénales

EPTA

Le Réseau européen des centres de formation du personnel pénitentiaire (European Penitentiary Training Network ou EPTA) entend favoriser les échanges sur la formation du personnel pénitentiaire. Cette année, ses membres se sont réunis en Suisse.

- 45 Formation des cadres dans le domaine de l'exécution des peines
- 47 « Notre travail est un investissement dans la société »
- 49 Brèves
- 50 Manifestations
- 51 Nouveautés
- 52 Carte blanche : « Permettre aux détenus et aux victimes de se parler »



Photo: Peter Schulthess



Photo: Victor Fatio



Photo: Eliane Zimmermann

La plate-forme Casadata livre ses premiers résultats

Chronique d'une « expédition » réussie

La plate-forme Casadata, qui a été mise en ligne en janvier 2017, permettra à moyen terme d'avoir une vue d'ensemble des établissements d'éducation et des enfants placés auprès de tiers, mais aussi de disposer des bases nécessaires pour mener des discussions sur le placement institutionnel et familial et prendre des décisions stratégiques. Ce « compte rendu d'expédition » présente les progrès réalisés et l'avancement des travaux.

Beatrice Kalbermatter

La Confédération verse chaque année 75 millions de francs de subventions d'exploitation et 10 millions de francs de subventions de construction à quelque 180 établissements d'éducation pour mineurs en Suisse. Une subvention n'est allouée que si une planification cantonale et régionale existe. La planification des prestations représente un défi de taille dans tous les secteurs. Il n'existe toutefois aucune statistique nationale sur le placement d'enfants et d'adolescents. En 1986, l'Office fédéral de la justice (OFJ) a, pour la première fois, tenté de dresser un état des lieux et mandaté le service alors en charge des placements institutionnels de présenter un rapport visant à répondre à la question suivante : comment les cantons peuvent-ils attester dans leur planification qu'un établissement d'exécution des mesures pour mineurs répond à un besoin ? Toutes les tentatives entreprises par la suite en vue de réaliser une statistique nationale se sont toutefois heurtées à la complexité des compétences fédérales, cantonales et intercantionales.

L'OFJ a fait une nouvelle tentative en 2012 (voir bulletin info 1/2012), à la suite de laquelle un concept de planification a vu le jour en 2014 (voir bulletin info 1/2014). Grâce à la collaboration de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), la programmation du système a pu être lancée en 2015 et la nouvelle plate-forme Casadata être créée (voir bulletin info 1/2015). Le recueil des données a débuté en 2016.

Il était temps de procéder à un état des lieux

Dans leur ouvrage *Der Weg zur professionellen IT – eine praktische Anleitung zum Management von Veränderungen mit CMMI, ITIL oder SPIC* (Vers des solutions informatiques professionnelles – guide pratique pour la gestion des changements avec CMMI, ITIL ou SPIC), Malte Foegen et Mareike Solbach ont choisi une façon intéressante de représenter un processus de changement : la « carte du changement ». Deux continents sont représentés sur cette carte : « à l'est, le «continent de la stabilité» et, à l'ouest, le «continent du changement». Entre les deux se trouve la Forêt de Grand'Peur. (...) Il faut franchir à nouveau cette dernière pour atteindre le continent du changement et y être adopté. Les dangers sont nombreux dans cette forêt. On peut facilement s'y perdre et ne plus trouver d'issue. » [trad.] Casadata n'est certes pas un projet de gestion d'un changement, mais la métaphore de la carte est particulièrement adaptée pour expliquer dans un « compte rendu d'expédition » comment la plate-forme a vu le jour et présenter les premiers résultats du périple entrepris.

Le départ

Au nord du continent du changement se trouve l'île aux enfants, une île sur laquelle vivent des enfants qui ne peuvent pas rester chez leurs parents. Cette île a été très peu explorée jusqu'à présent si bien que



Beatrice Kalbermatter est la responsable du projet Casadata à l'Office fédéral de la justice.



Casadata, la plate-forme pour le placement en établissement d'éducation et le placement familial, est en ligne depuis janvier 2017 et continuellement mise à jour.

« Casadata permet une utilisation directe ne nécessitant pas d'attendre la publication des rapports de l'OFJ. »

jets. On était enfin en route ! Le véhicule utilisé pour mener l'expédition se remplit de souhaits, de demandes, d'idées, de conceptions... qui n'allaient malheureusement pas tous dans le même sens. Surchargé, le véhicule faillit s'embourber dans la Forêt de Grand'Peur. On s'est alors demandé s'il fallait faire demi-tour, aller chercher un véhicule plus grand, mener de nouvelles discussions sur le continent de la stabilité ou laisser des souhaits et des demandes dans la forêt. L'OFJ a décidé de poursuivre le périple et de se restreindre aux bagages vraiment importants. Si cette décision a été saluée par les cantons et les institutions, ces derniers n'ont pas toujours été d'accord sur les bagages que l'OFJ considérait comme importants. Les bagages contenant les idées qui ont été laissés ont cependant été stockés en lieu sûr et pourront être emportés lors d'une prochaine expédition.

Le convoi réussit à traverser la Forêt de Grand'Peur avec l'aide de l'OFAS, des cantons mais aussi d'organisations supracantoniales. Ce fut un gros soulagement. On avait défini le type d'informations dont on avait besoin et mis, avec enthousiasme, le cap sur l'île aux enfants. On avait toutefois sous-estimé la difficulté de la conduite et de la lecture de cartes sur le continent du changement. Il n'y avait tout à coup plus de panneaux de signalisation. Les membres de l'expédition ont emprunté des voies sans issue, ont « tourné en rond » mais ont fini par trouver leur chemin en faisant parfois appel à leur intuition, en effectuant un gros travail de réflexion et en menant des discussions. Ils ont enfin réussi à dessiner une carte indiquant comment se rendre sur l'île aux enfants. Il fallait à présent trouver de toute urgence une solution de traitement numé-

rique. Et là encore, la chance fut au rendez-vous. Après une procédure d'adjudication OMC complexe, a pu être trouvé sur le continent du changement un fournisseur informatique qui attirait constamment l'attention sur les possibilités et les risques, selon le principe des quatre yeux.

C'est maintenant que les choses sérieuses commencent

Le convoi fait actuellement escale dans le port qui permet de rallier l'île aux enfants. Les cantons s'y rendent par bateau pour recueillir des données sur les enfants auprès des institutions et des familles d'accueil. Ces données sont traitées consciencieusement sur le continent du changement. Certains cantons ont pu rapidement construire un bateau, d'autres y travaillent encore. Mais même pour ceux qui ont un bateau, le recueil de données n'est pas toujours une mince affaire. Sur l'île aux enfants, on parle de nombreuses langues, et même ceux qui parlent la même langue ne se comprennent pas toujours. C'est la raison pour laquelle les données ne parviennent parfois pas sous la forme requise sur la terre ferme. Certaines doivent par conséquent être réexpédiées par bateau et de nombreuses autres être précisées et vérifiées. Il est important que les données personnelles concernant les enfants ne parviennent pas sur la terre ferme. L'un des défis majeurs qui s'est présenté mais qui a finalement pu être relevé est la protection des données.

Pourtant, les allers-retours demandent toujours beaucoup de temps, d'énergie et de patience. Il faut, comme pour toute expédition, avoir une volonté de fer pour tenir bon et encaisser les coups. Ceux qui râlent ou qui doutent ont par ailleurs à nouveau besoin d'être motivés. Par chance, les membres de l'équipe d'expédition provenant des cantons, notamment, sont eux aussi prêts à participer activement au processus, à soutenir le projet et à continuer à croire dans sa réussite. Et ça y'est, on dispose enfin de premières informations sur les habitants de l'île aux enfants !

Pour éviter tout malentendu, il convient de préciser que les enfants placés en institution ou en famille d'accueil ne vivent bien entendu pas sur une île, mais lorsqu'on cherchait jusqu'à présent des informations et des chiffres à l'échelle nationale les concernant, c'est l'impression qu'on avait. Laissons à présent de côté la métaphore de la carte et intéressons-nous aux premiers résultats.

www.cadadata.ch – vue d'ensemble

Casadata se compose d'une première partie accessible au public, sur laquelle sont réunies toutes les informations pertinentes sur le domaine du place-

ment en lien avec la Confédération, les cantons, les institutions, les familles d'accueil, les écoles et les universités ainsi que les associations. Vous voulez savoir qui est compétent en la matière dans un canton ? Vous recherchez un établissement spécialisé dans la prise en charge des filles ou qui dispose d'un concept de lutte contre la violence efficace ? Vous souhaitez avoir rapidement accès aux statistiques des jugements pénaux des mineurs ? Casadata est l'outil qu'il vous faut. Vous disposez d'un concept de qualité ou avez effectué des travaux de recherche intéressants ? N'hésitez pas à nous en faire part afin que l'on puisse mettre les informations en question à disposition des personnes intéressées sur Casadata. Si vous souhaitez par ailleurs en savoir plus sur d'autres domaines de la politique de l'enfance et de la jeunesse, vous pouvez consulter la plateforme de l'OFJ qui se trouve à l'adresse suivante : www.politiqueenfancejeunesse.ch.

Casadata comporte également une partie sécurisée, à laquelle seuls l'OFJ, les cantons et les institutions ont accès. Y sont enregistrées et validées des données anonymisées et codées. Toute personne qui saisit des données peut aussi procéder à des analyses. Casadata permet une utilisation directe ne nécessitant pas d'attendre la publication des rapports de l'OFJ. Les données figurant actuellement sur la plate-forme doivent toutefois encore être validées minutieusement. C'est l'OFJ qui se chargera de cette tâche au cours des prochains mois, avec l'aide des cantons et d'un groupe de suivi.

Premiers chiffres sur les institutions et les enfants

En 2016, 14 cantons ont recueilli des données concernant 128 établissements pour mineurs reconnus par l'OFJ et 76 établissements non reconnus. En 2017, ils étaient pas moins de 20 à récolter des données sur 189 établissements reconnus et 76 établissements non reconnus. Les chiffres indiqués ci-après se rapportent tous à l'année 2016.

Les 204 établissements recensés avaient une capacité totale de 5200 places en 2016, ce qui représente 25 places par établissement en moyenne. Le recensement des familles d'accueil sera véritablement effectif à partir de 2018. Nous pouvons toutefois prendre en compte le chiffre de 500 familles pour l'année 2016.

Les données de 4800 enfants placés en institution ont été recueillies en 2016. Un code est associé à chaque enfant ; il est toutefois impossible de suivre le parcours de chacun, seules des évaluations à l'échelle du groupe étant possibles. La protection des données figure au premier plan sur Casadata. Tout premier placement, changement d'institution ou changement d'unité dans le cadre d'une progres-

sion dans l'exécution est systématiquement enregistré comme un cas. Un adolescent qui a, en 2016, été admis dans une unité fermée puis transféré dans un établissement ouvert a généré deux cas. On a ainsi obtenu 7500 cas au total pour 4800 enfants recensés en 2016. La prochaine étape consistera à analyser le parcours de ces enfants. Il y a visiblement eu beaucoup de mouvements en une année ! La même analyse peut être faite en ce qui concerne la durée des placements. Cette analyse dynamique offre, contrairement à l'analyse au jour de référence qui était généralement pratiquée jusqu'à présent, une multitude de possibilités, mais pose également des difficultés s'agissant de la conception de l'analyse.

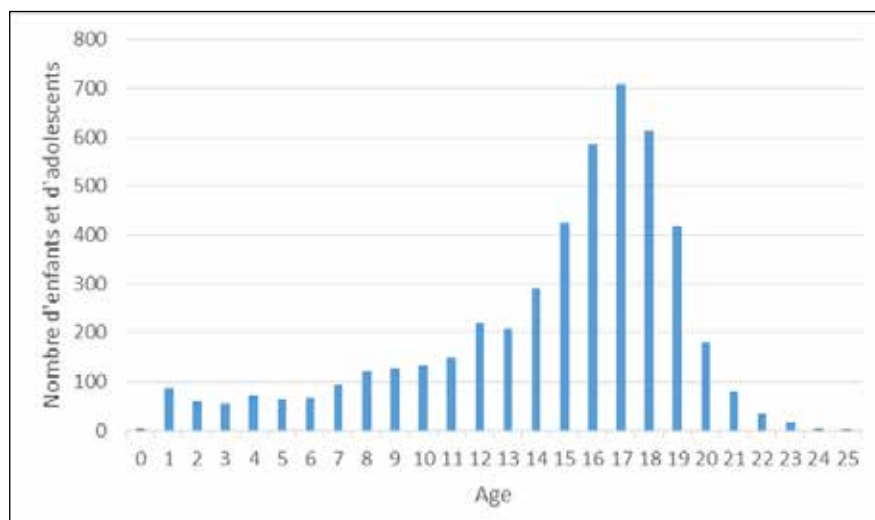
Répartition par âge

Casadata permet également de procéder à une recherche par classe d'âge. On peut ainsi connaître le nombre d'enfants placés ou la durée des placements pour une classe d'âge donnée. Il est ici intéressant de constater que les placements sont extrêmement nombreux chez les 14–17 ans. Il est cependant surprenant de voir que nombre de jeunes âgés de 18 ou 19 ans sont également toujours concernés par cette mesure ; la transition vers l'indépendance est donc une problématique qui mérite une attention particulière.

Un rapport comportant également une analyse de la répartition par sexe, des motifs de placement, des mouvements au sein des cantons et entre les cantons ainsi que du taux d'occupation des établissements pour les années 2016 et 2017 sera présenté en 2018.

« La protection des données figure au premier plan sur Casadata. »

Nombre d'enfants et d'adolescents placés dans les établissements recensés par âge



L'examen des conditions de reconnaissance des établissements d'éducation va être optimisé

Enseignements tirés des observations faites jusqu'à présent et de l'analyse de deux évaluations

A l'avenir, on s'attachera notamment à clarifier la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons lors de l'examen des conditions de reconnaissance des établissements pour mineurs et jeunes adultes. La nouvelle procédure offrira une plus grande marge de manœuvre, qui permettra de s'adapter aux besoins spécifiques de chaque canton et institution.

L'Office fédéral de la justice (OFJ) a reçu pour mandat légal de développer des exigences minimales uniformes pour les établissements d'éducation en internat et de promouvoir la planification au niveau de la Suisse. Les critères quantitatifs et qualitatifs régissant l'octroi des subventions d'exploitation visent à gommer les différences qui pourraient résulter de la structure fédéraliste de la Suisse. Les conditions de reconnaissance élaborées par l'OFJ se fondent sur l'idée que le cadre de l'éducation institutionnelle peut avoir une influence positive sur le développement des mineurs et des jeunes adultes qui y sont placés et accroître les chances de réaliser les objectifs visés, tels que la réinsertion sociale ou la non-récidive.

Les établissements reconnus par l'OFJ accueillent des enfants et des adolescents qui sont gravement menacés dans leur développement et qui ont besoin d'un traitement institutionnel intensif. Ces jeunes ne peuvent plus vivre dans leur milieu d'origine en raison de problèmes psychosociaux. La complexité de leurs problèmes demande une intervention plus importante qu'un traitement ambulatoire ou semi-institutionnel. Ils sont par conséquent placés dans le cadre d'une mesure de droit civil ou pénal ou avec l'accord de leur parent.

Entre 2005 et 2017, l'OFJ est allé, à trois reprises, inspecter sur place les 175 établissements reconnus. Les observations faites durant cette période et l'analyse de deux rapports d'évaluation ont permis d'identifier des potentiels d'amélioration concernant la clarification de la responsabilité des instances fédérales et cantonales, la planification et l'analyse des besoins ainsi que l'échange d'informations et la gestion des connaissances.

Éviter les doublons

Afin d'éviter les doublons, l'accent sera mis, au cours du prochain cycle d'inspections (2018-2021), sur la cla-

rification de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons. Dès 2018, l'OFJ n'effectuera plus d'inspection systématique dans tous les établissements reconnus mais organisera des visites selon le besoin et par choix aléatoire. Le besoin pourra être évoqué par la Confédération, le canton ou l'institution. L'OFJ effectuera entre 10 et 12 inspections par an seulement, contre 45 jusqu'à présent.

L'OFJ vérifiera les conditions de reconnaissance sur la base des données transmises par l'institution. Il enverra – comme c'était le cas jusqu'à présent – un questionnaire qui sera d'abord rempli par l'institution, puis contrôlé par l'office cantonal de liaison. Dans ce questionnaire, l'institution et le canton auront la possibilité d'ajouter des commentaires sous forme de texte libre pour faire part d'éventuelles problématiques, de bonnes pratiques ou de la volonté d'organiser une visite de l'OFJ. Les institutions seront par ailleurs invitées à envoyer à l'OFJ un rapport sur les objectifs convenus. Sur la base de ces informations, l'OFJ et le canton concerné discuteront en début d'année de la situation de chaque institution, de la planification cantonale et du système de surveillance propre à chaque canton. Ils décideront ensuite quelles institutions seront inspectées.

La mise en ligne de Casadata, la plate-forme pour le placement en établissement d'éducation et le placement familial en Suisse (voir p. 4), permet d'apporter des améliorations dans les deux autres domaines susmentionnés. Alors qu'on ne disposait jusqu'à présent d'aucune donnée fiable pour planifier les besoins, ces derniers pourront être mieux identifiés et analysés grâce aux données enregistrées dans Casadata. Par ailleurs, si les informations étaient auparavant communiquées de manière ponctuelle et plutôt aléatoire aux cantons et aux institutions, elles peuvent désormais leur être transmises de manière systématique grâce à cette plateforme. (gal)

La continuité relationnelle, pierre angulaire de l'engagement

La Fondation Amilcare accueille et accompagne les jeunes vivant des situations à haut risque

La Fondation Amilcare a pour mission la réinsertion dans le tissu social d'adolescents traversant des moments difficiles. Elle gère trois foyers résidentiels, un centre de jour et une équipe active sur le terrain. Pour de nombreux jeunes, la fondation représente une nouvelle opportunité pour trouver la confiance en soi, l'espoir d'un avenir meilleur, la possibilité concrète de bâtir un projet de vie.



Raffaele Mattei et Gian Paolo Conelli

Comment être aux côtés des jeunes et les accompagner durant leur passage à la vie adulte lorsqu'ils vivent dans des contextes familiaux marqués par de grandes souffrances, par des situations de crise, voire de violence, et qu'ils sont confiés à des centres éducatifs pour mineurs?

Le rapport éducatif qui s'instaure entre la plupart de ces adolescents et les éducateurs permet de leur offrir un soutien perçu comme utile et précieux. Toutefois, dans bien des cas, les adolescents qu'accueille notre Fondation se trouvent à un moment de leur existence où ils n'ont pas de questions, ni de projet, ni la motivation pour en construire un. Opérer avec des jeunes qui ne demandent pas de soutien est donc un défi supplémentaire parfois synonyme de frustration dans le travail éducatif. En effet, l'éducateur court le risque de s'égarer dans les méandres d'une réciprocité non reconnue et, de ce fait, d'en retirer un sentiment d'impuissance, d'insatisfaction et de souffrance.

Face à cette réalité, qui a mis à rude épreuve nos équipes, nos éducateurs, mais aussi l'ensemble du réseau professionnel du canton du Tessin, notre Fondation a élaboré un modèle d'accueil et de prise en charge qui permet d'agir plus efficacement avec ces adolescents.



Raffaele Mattei, directeur de la Fondation Amilcare (en haut)
Gian Paolo Conelli, directeur adjoint

La Fondation Amilcare

La Fondation, dirigée depuis 1999 par Raffaele Mattei, veille à pérenniser les enseignements du Dr méd. Amilcare Tonella, qui s'est attaché tout au long de son existence à promouvoir les droits fondamentaux des enfants et à favoriser une culture axée sur l'enfance et sur la famille, en s'engageant à offrir assistance et protection aux mineurs victimes de maltraitements de tout genre.

Nous avons pour mission l'accueil et la réinsertion dans le tissu social d'adolescents qui, pour différentes raisons, traversent des moments difficiles, en offrant notre soutien également à leurs familles. La Fondation Amilcare représente, pour de nombreux jeunes et leurs proches, une nouvelle opportunité qui leur permettra de retrouver confiance en soi, de croire en des jours meilleurs, mais aussi la possibilité concrète de construire leur propre projet de vie.

La Fondation s'occupe d'environ 80 garçons et filles, gérant différentes institutions intégrées dans le dispositif cantonal de protection des mineurs destiné aux adolescents:

- 3 foyers: foyer Verbanella à Locarno, foyer Calprino à Massagno, foyer Vignola à Lugano. Les foyers accueillent 9 jeunes dès 15 ans, pour chacun desquels un projet individuel est établi. L'adolescent a la possibilité, en cours de route, d'expérimenter un chemin de vie autonome tout en gardant une chambre dans le foyer.



- ADOC – placement de jeunes dans un appartement indépendant. Dès l'âge de 16 ans, les jeunes pourront renoncer à avoir une chambre dans un foyer et être placés dans un appartement de leur choix. Ils y seront suivis par deux éducateurs, la principale condition étant que l'adolescent soit toujours joignable par téléphone; de même, les éducateurs doivent être joignables à toute heure.
- Le centre de jour Spazio Ado à Lugano Besso – Établissement diurne accueillant 9 adolescents qui ne sont pas inclus dans un projet de formation ni un emploi, où se réalisent des activités de travail, culturelles et récréatives afin de promouvoir le bien-être et d'encourager l'estime de soi.
- Le service ADOMANI – Adomani offre la possibilité aux jeunes de travailler.
- Le service de conseil pour les familles propose un soutien aux adolescents placés (ainsi qu'à leurs proches) dans le but d'améliorer les relations familiales.

Au moment où ils sont signalés par les services, ces adolescents, souvent exclus de divers milieux (leur famille, l'école ou le travail, leurs pairs, le logement), n'ont pas de sentiment d'appartenance ni même, dans certains cas, d'identité administrative.

Sur le plan relationnel et familial, la majeure partie de ces adolescents n'ont pas pu compter sur la présence constante de personnes de référence au cours de leur enfance, vivant des ruptures de relations importantes qui leur ont fait perdre confiance dans le monde des adultes, mais aussi en eux-mêmes. En outre, certains d'entre eux ont subi des maltraitements psychiques ou physiques, ont été délaissés ou ont été victimes d'abus.

Points de référence

Afin de réaliser les objectifs, nos collaborateurs se réfèrent à certains textes, que nous considérons comme fondamentaux dans l'optique de notre démarche, soit comme lois de référence, soit comme concepts théoriques qui deviennent autant d'instruments à utiliser dans notre pratique quotidienne. La Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant, les définitions de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) de la maltraitance et toutes les lois et règlements d'application qui s'ensuivent sont les principaux textes de référence qui sous-tendent chacune de nos actions; plus précisément les normes de qualité européennes de Quality4Children, dont le but est de prévenir les maltraitements dans les dispositifs de protection des mineurs et de promouvoir un accueil respectant des droits de l'enfant.

La Fondation Amilcare offre aux jeunes la possibilité de peindre des fresques murales pour exprimer leurs sentiments, leurs souhaits et leurs visions (pages 23, 24, et 27).
Photos : © Fondation Amilcare

Nos équipes se réfèrent à des concepts tels que la communication efficace selon Carl Rogers, l'écoute active et l'intelligence émotionnelle de Thomas Gordon, la pédagogie non punitive et non excluante de Roland Coenen et de Janusz Korczak, la reconnaissance des compétences de l'enfant selon Jesper Juul, ainsi que la vision sociologique des liens liquides et de l'appartenance selon Zygmunt Bauman.

Principes d'éducation

L'éducation d'un adolescent a quelque chose de paradoxal, puisque l'équipe éducative a pour tâche d'accompagner et de «protéger» un mineur (et, de ce fait, de le contrôler dans ses comportements et ses projets), mais aussi de le «conduire hors de» et de l'accompagner vers l'âge adulte en respectant sa parole et sa volonté, en reconnaissant son autonomie.

Dans ce rôle paradoxal qui nous est attribué, l'équilibre entre les deux dynamiques est essentiel et, souvent, fragile. Tirailé entre les exigences, d'une part, du réseau de professionnels et, de l'autre, de la famille, l'adolescent se retrouve mis sous une pression difficile à supporter. Par conséquent, l'édu-

cateur est parfois amené à défendre les droits des jeunes (y compris le droit à la transgression) face à un contexte général de plus en plus normatif, voire, par moments, coercitif. Cette tendance manifestée par le réseau porte certains éducateurs à des interventions maltraitantes pratiquées au nom du contrôle et, encore une fois, au nom du bien-être de l'adolescent. Nous avons donc axé notre réflexion sur huit points de référence opérationnels.

1. L'accueil de l'adolescent et de sa famille

«Il est important pour l'adolescent accueilli de savoir que quelqu'un pense aussi à sa famille et s'en occupe». Par définition, le parcours de placement d'un adolescent n'est pas un parcours individuel. Les éducateurs et les conseillères familiales tiennent compte de chacun des membres de la famille et des personnes clés, et agissent pour faciliter les relations entre eux.

Nous pensons que si nous accueillons le jeune en laissant les membres de la famille jouer un rôle actif, en les écoutant, en respectant leur vécu sans jugements ni préjugés, et en mettant en valeur leurs ressources, nous posons les jalons pour une



connaissance et une compréhension réciproques, ouvrant ainsi la voie à l'émergence de nouvelles modalités relationnelles.

2. L'adolescent est au centre de nos efforts

«Ce n'est pas le professionnel qui impose les objectifs au jeune, c'est le projet qui est défini en fonction des besoins du jeune. L'équipe s'organise de façon à garantir un accueil individualisé au jeune et à sa famille». Souvent axé sur le contrôle en mettant l'accent sur les aspects normatifs, le modèle éducatif classique est inefficace face à des adolescents qui ont perdu confiance dans le monde des adultes et qui, parfois, posent des problèmes pour le réseau de protection des mineurs en n'adhérant à aucun projet. La Fondation Amilcare change le paradigme de l'accueil: ce ne sont plus l'institution et son fonctionnement qui imposent des objectifs et des règles qui s'appliquent à tous, et auxquels l'adolescent doit s'adapter et se conformer, mais plutôt l'équipe qui, dans la mesure du possible, adapte son fonctionnement aux besoins de chaque adolescent en élaborant avec lui un projet individualisé.

De cette façon, nous maintenons notre responsabilité d'adultes envers le jeune et la relation construite ensemble, sans le culpabiliser si le projet devait échouer. Le projet démarre par la connaissance mutuelle et par la définition des besoins de l'adolescent. L'équipe élabore, avec l'intéressé et si possible avec sa famille, un projet individualisé. Ce projet est formulé et construit en collaboration avec le réseau.

3. L'adolescent et sa famille prennent part aux décisions

«L'adolescent est la personne qui connaît le mieux sa situation et son malaise».

Selon les standards de Quality4Children, «les moyens sont donnés à l'enfant de participer activement aux décisions qui affectent directement sa vie. L'enfant est reconnu comme "expert" de sa propre vie. L'enfant est informé, écouté et pris au sérieux, et sa résilience est reconnue comme un important potentiel. On encourage l'enfant à exprimer ses sentiments et ses expériences».

Pour accompagner un adolescent vers son autonomie en le rendant acteur de son projet de vie, il est, selon nous, fondamental de commencer dès le début à le considérer et le respecter comme on le ferait pour un adulte, en le reconnaissant comme «expert de sa propre vie».

En partant de ce principe d'action, les éducateurs conviennent des différentes étapes du placement avec l'adolescent, sa famille et avec le réseau des opérateurs.

Dans les limites de ses compétences et dans les limites des standards qualitatifs européens Qua-

lity4Children, la Fondation Amilcare s'engage afin qu'il ne soit pas nécessaire de proposer des mesures coercitives, même au nom de la protection.

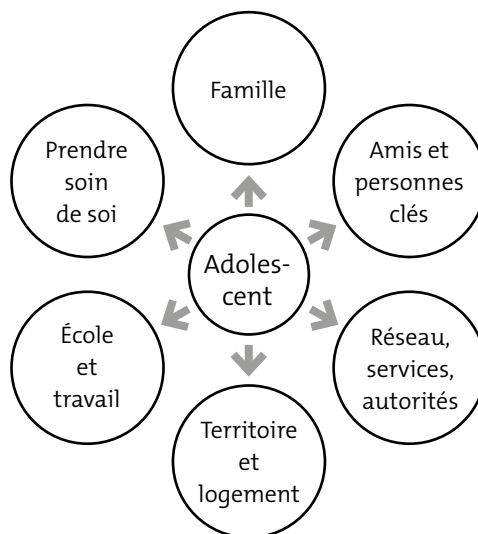
L'équipe éducative informe l'adolescent, sa famille et les différents opérateurs du réseau de professionnels sur ses modalités de communication transparente. Les documents officiels doivent être rédigés afin qu'ils puissent être partagés avec l'intéressé, sa famille et le réseau.

4. La reconnexion avec les différents composants du tissu social

«C'est le réseau de relations qui protège, prévient et réduit les situations à risque. Ce ne sont pas les murs de l'institution qui protègent l'adolescent, mais plutôt ses relations».

La Fondation Amilcare soutient les jeunes dans leur évolution vers leur bien-être personnel et social, jetant ainsi les bases pour la réalisation d'un projet de vie réaliste et réalisable. La reconnexion avec le tissu social permet de donner à l'adolescent une identité et une place dans notre société. Les éducateurs de la Fondation Amilcare ont pour tâche d'accompagner l'adolescent lors de son parcours de réinsertion dans le tissu social, en tenant compte des différents contextes dans leur quotidien, et en prenant conscience de leurs propres jugements et préjugés envers des personnes et services afin d'agir adéquatement.

Maintenir une vision systémique même lorsque l'on se trouve dans une impasse ou dans une situation de risque permet de repérer le contexte relationnel sur lequel travailler. Les six domaines de réinsertion représentent le contexte écologique et social dans lequel est intégré l'adolescent, et ne doivent jamais être perdus de vue:



«La Fondation Amilcare s'engage afin qu'il ne soit pas nécessaire de proposer des mesures coercitives, même au nom de la protection.»

«Nous entendons offrir une continuité relationnelle qui met l'adolescent sur la bonne voie pour reconstruire sa confiance dans le monde des adultes.»

5. La communication et le partage de la responsabilité

«L'adolescent, sa famille, les opérateurs du réseau et l'équipe de la Fondation communiquent en permanence à propos de l'évolution du placement».

En fournissant en permanence des informations sur l'évolution du placement, l'équipe éducative permet à tous les membres du réseau de se définir par rapport au parcours de l'adolescent et aux choix éducatifs de la Fondation. Un réseau actualisé est un réseau de professionnels qui partagent les responsabilités, chacun en fonction de ses compétences. La Fondation estime indispensable une communication fluide et transparente entre ceux qui s'occupent du placement, l'équipe éducative, la conseillère familiale, l'adolescent et sa famille, ainsi que, le cas échéant, d'autres intervenants du réseau. Le courrier électronique est, selon nous, le meilleur outil pour faire circuler les informations de façon claire, synthétique et formelle.

En plus des réunions de synthèse, les séances, les appels téléphoniques, les différentes modalités de communication, le courriel de mise à jour devient donc un instrument de travail quotidien pour l'éducateur qui, de concert avec l'adolescent et avec son accord, informe le réseau sur les derniers événements. L'adolescent et chaque membre du réseau sont invités à utiliser ce mode de communication.

6. Nous ne te laissons pas tomber: la pédagogie non punitive

«L'éducateur agit selon le principe de la continuité relationnelle avec le jeune et sa famille, sans recourir à la menace de l'expulsion».

La démarche de la fondation Amilcare ne prévoit pas l'exclusion ni la menace d'expulsion de l'adolescent comme instrument d'éducation ou de sanction. La continuité relationnelle est un instrument qui sous-tend l'engagement éthique d'accompagnement de l'adolescent dans chacune des étapes du programme, de l'admission aux changements des objectifs jusqu'à la fin du projet commun.

Notre travail se base sur l'accueil inconditionnel, sur l'écoute et sur la stabilité du rapport éducatif que nous pouvons construire. Étroitement liée au succès du projet, à la réalisation des objectifs ou au respect des règles, la présence des éducateurs entend cependant signifier une prise de responsabilité de l'adulte envers le jeune. Nous cherchons à offrir une continuité relationnelle vouée à mettre l'adolescent sur la bonne voie pour reconstruire sa confiance dans le monde des adultes. La relation avec l'adolescent est maintenue après la fin du placement.

7. Gestion des règles et des transgressions

«La gestion des règles ne doit pas se transformer en barrière dans la communication entre l'éducateur et le jeune».

C'est à travers le travail éducatif que nous nous efforçons de transmettre le sens des règles. Le rôle de l'éducateur est, par définition, d'éduquer et, partant, de poser des limites claires à l'adolescent en lui offrant ainsi la possibilité de grandir, de faire face et de structurer, tout en assurant le suivi et la continuité de la relation. L'équipe éducative accueille aussi des jeunes qui ne sont pas en mesure de respecter un cadre de vie organisé selon des règles et des sanctions. L'éducateur élabore donc la règle avec l'adolescent en veillant à jeter les bases relationnelles qui permettent à ce dernier d'en saisir le sens et de l'intégrer.

L'éducateur, indépendamment du comportement de l'adolescent, s'efforce de maintenir l'attitude d'accueil inconditionné, en prêtant attention aux inévitables jugements, préjugés et réactions que peut avoir l'adulte face à certaines transgressions. Nous considérons en fait que les comportements agressifs, lorsqu'ils apparaissent, sont souvent l'expression et la manifestation d'un état d'âme ou d'une souffrance. Nous pensons que les épreuves de force éducatives bloquent la relation et se transforment en barrière dans l'écoute et la communication.

8. Gestion de situations à risque et de danger

«Lorsqu'il s'agit d'affronter une situation risquée, l'éducateur maintient la relation avec l'adolescent, qui doit toujours être mise au premier plan».

Les faits qui engendrent des situations à risque sont communiqués en continu à la famille et aux opérateurs du réseau afin que l'évolution de la situation soit connue de tous et que chaque adulte puisse prendre ses responsabilités inhérentes à son rôle et à sa fonction dans le but de trouver une réponse commune.

Conclusion

Assumer la responsabilité de la relation envers les adolescents qui nous sont confiés en respectant scrupuleusement leurs droits est le seul moyen qui nous permet d'éviter la maltraitance et ses conséquences dramatiques. Il faut éviter, comme le disait Franco Basaglia en 1970 dans son ouvrage *L'institution en négation*, que l'individu passe du statut de «personne à comprendre» à celui de «problème à gérer», donc simplement «parquée» et non plus soignée.

L'articolo originale in italiano è reperibile in forma elettronica su www.prison-info.ch.

«Les comportements agressifs sont souvent l'expression et la manifestation d'un état d'âme ou d'une souffrance.»

